



34, rue du Commandant Mouchotte 75699 PARIS Cedex 14
Tél. : +33(0)1 53 25 60 00 - Fax : +33(0)1 53 25 61 08

Monsieur Jean-Gérard KOENIG
Directeur
Bureau Enquêtes Accidents – Transports Terrestres
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement
durable et de l'Aménagement du territoire
Tour Pascal B
92055 La DEFENSE CEDEX

LE PRÉSIDENT

Paris, le 11 JUIN 2008

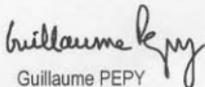
Monsieur le Directeur,

Le rapport que vous nous avez transmis concernant l'accident mortel survenu le 1er mars 2007 en gare de Villeneuve-Triage, a retenu toute mon attention.

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, les suites que la SNCF entend donner à vos deux recommandations.

Jean-Michel Richard, Directeur de la Sécurité, se tient à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Guillaume PEPY

**Rapport final du 19 mars 2008 du BEA TT sur l'accident mortel survenu le 1^{er} mars 2007 en gare de Villeneuve-Triage (Val de Marne) concernant une voyageuse traversant les voies.
Suites données par la SNCF aux recommandations R1 et R2.**

Recommandation R1 (SNCF, RFF) :

Veiller à implanter un nombre suffisant de pancartes « interdiction de traverser les voies », ou tout autre système équivalent, et les maintenir dans un état de propreté permettant de les lire.

Le schéma de cheminement de la clientèle dans les établissements desservis par des trains de voyageurs fait l'objet d'un suivi régulier par nos directions régionales, tant du point de vue du cheminement à proprement parler que de la traversée des voies, à niveau ou en utilisant des ouvrages dénivelés (souterrains et passerelles). A l'origine de ces installations, une signalétique permettant de faciliter le repérage et la progression dans l'établissement a été mise en œuvre. Elle a été adaptée dans la durée selon l'évolution des directives en vigueur et la fréquentation des lieux.

Des études ponctuelles sont réalisées à l'occasion de modifications importantes des infrastructures des établissements ou lors d'une évolution particulière de la grille de desserte afin d'adapter le schéma aux nouvelles conditions.

Une étude de niveau national est engagée visant d'une part à établir un diagnostic de l'équipement de chaque établissement et d'autre part à réactualiser le référentiel IN 1724 « Sécurité du public dans les gares à la traversée des voies et sur les quais ». L'objectif est, notamment, d'actualiser les conditions d'implantation de la signalétique et de sa maintenance, y compris le nettoyage.

Recommandation R2 (SNCF, RFF) :

Implanter, sur le trajet naturel des voyageurs de la gare de Villeneuve-Triage, au moins une pancarte indiquant la présence d'un passage souterrain et l'obligation de l'emprunter pour se rendre sur les autres quais.

L'information et la sensibilisation du public en gare de Villeneuve-Triage seront renforcées par la pose d'une signalétique en drapeau visible depuis les deux accès possibles au souterrain central.

Par ailleurs, la réalisation d'une campagne de sensibilisation à la traversée des voies ferrées, par voie d'affiche, et la pose de bandeaux de quai « pour votre sécurité, ne traversez pas les voies – ne descendez pas sur les voies » ont été mises en œuvre dans 64 gares de l'Ile-de-France.